

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 24 FEVRIER 1968

68.038

OBJET :

Entretien des jardins
et parcs de la Ville
de ROYAN.

Le vingt quatre février mil neuf cent soixante huit, à 19 heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice MATRAS, Premier Adjoint, d'après convocations faites le 21 février 1968.

Etaient présents : MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. COLLE, MOUCHOT, GACHET, BROTRÉAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, BERLAND, BETOUS, DOMECCQ, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU.

Représentés : M. de LIPKOWSKI, Député-Maire par M. MATRAS
M. LANUSSE par M. BISCAYE
M. BOUDEY par M. OSQUIGUIL
M. NAULIN par M. CAMBLONG
M. REBIX par M. DOMECCQ
M. BUJARD par M. GACHET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le rapporteur expose qu'il y a lieu de conclure un marché pour la fourniture de plants et fleurs à massifs dont le renouvellement est à assurer annuellement dans les parcs et jardins de la Ville de ROYAN, la mise en oeuvre étant assurée par les soins du personnel communal, un tel marché est d'ailleurs traditionnellement conclu chaque année avec M. Robert BOYARD, Horticulteur à LA TOUCHE par ST-JUST (Charente-maritime) et la Commission d'Expansion, Travaux et Investissements a donné son accord (séance du 20 Février 1968) pour un engagement de dépense de 30.000 Frs dans le cadre d'un marché dont il est donné connaissance au Conseil.

./.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les dispositions de l'article 319 du Livre III annexé au décret n° 66-887 du 28 Novembre 1966, modifiant et complétant le décret n° 64-729 du 17 juillet 1964, modifié, portant codification des textes réglementaires relatifs aux marchés publics.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à signer un marché de gré à gré avec M. ROBERT BOYARD, Horticulteur, demeurant à LA TOUCHE par SAINT-JUST (Charente-Maritime) inscrit au registre du Commerce de MARENNES sous le n° 57.A.202.

- que le montant du marché est fixé à la somme de TRENTE MILLE FRANCS (30.000,00 F).

- que la dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 936 article 609, du Budget primitif de l'exercice en cours.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le

Le Sous-Préfet 4 AVR. 1968

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député-Maire,
l'Adjoint Délégué,

